

Le redressement de la compétitivité française nécessite de maintenir le niveau des allègements des charges sociales et de réduire les impôts de production

Rexecode publie son 13^{ème} bilan annuel sur la compétitivité française alors que l'Union européenne est confrontée à des divergences de compétitivité et de pouvoir d'achat entre pays.

Le constat de la perte de compétitivité française, dénoncée par Rexecode depuis de nombreuses années, est désormais largement partagé. Mais les causes et les solutions à ce problème sont, elles, en débat. Sur la base d'une analyse fouillée et inédite, Rexecode présente son interprétation macroéconomique de l'érosion de notre compétitivité et ses recommandations pour y mettre fin.

Si les parts de marché de la France paraissent peut-être en voie de stabilisation, notamment grâce aux allègements de charge, la désindustrialisation relative française n'était pas encore interrompue en 2018. Un renforcement de notre compétitivité et une re-convergence européenne passent par le maintien en France de hausses salariales en ligne avec les gains de productivité et la poursuite d'une politique d'allègement des prélèvements obligatoires sur les coûts de production.

➤ Une divergence européenne particulièrement marquée pour la France

- La part de marché de la France dans la zone euro

La part des exportations françaises de biens et de services en valeur dans les exportations totales de la zone euro¹ s'établissait à 17,9 % en 2000, elle est tombée à 14,3 % en 2017 et elle est restée à ce niveau en 2018.

Si la part de marché de la France dans la zone euro avait été maintenue à son niveau de 2000, le montant de nos exportations de biens et services aurait été en 2018 de 185 milliards d'euros au-dessus du niveau observé l'an dernier (l'équivalent de près de 8 points de PIB).

Trois grands groupes de pays se sont formés en vingt ans, avec des « perdants » et des « gagnants ». La France et l'Italie ont vu le poids de leurs exportations relativement à celles de la zone euro diminuer nettement (-3,6 points pour la France et -2,6 points pour l'Italie). L'Espagne a réussi à maintenir ses parts de marché. L'Allemagne et la moyenne des autres pays de la zone euro ont, eux, augmenté de respectivement +3,2 points et +2,7 points.

¹ Compte tenu des changements de calcul du PIB irlandais ayant résulté dans une progression de +26% en 2015, Rexecode a fait le choix de rapporter les évolutions françaises à celle de la zone euro à 18 Etats en excluant l'Irlande.

- **Des conséquences négatives du recul de la compétitivité sur le pouvoir d'achat des ménages français**

La croissance par habitant est corrélée avec l'évolution des parts de marché. La divergence des compétitivités se répercute sur les niveaux de vie. Grâce à ses gains de compétitivité, le pouvoir d'achat moyen par ménage en Allemagne a gagné +7 points. L'Italie a connu une forte baisse du pouvoir d'achat par ménage. **En France**, où le nombre de ménages augmente plus rapidement que la moyenne européenne, **le pouvoir d'achat moyen par ménage n'a toujours pas retrouvé son niveau de 2008.**

➤ **Rexecode présente son analyse des causes du recul de la compétitivité industrielle françaises et de la désindustrialisation**

Les raisons du recul de la compétitivité française à partir du début des années 2000 font l'objet de nombreux débats. **Si les études s'accordent sur le fait, les explications proposées s'écartent sensiblement entre elles et elles accordent des poids différents aux évolutions de la compétitivité-prix, de la compétitivité des coûts salariaux et aux facteurs plus structurels** (compétitivité « hors-prix »).

Les divergences entre leurs conclusions s'expliquent en partie par les incertitudes statistiques sur la mesure des prix et des salaires.

Des écarts significatifs apparaissent en effet particulièrement dans les années 2000, entre les différentes statistiques de prix, mais aussi entre les différentes statistiques de salaires. **Rexecode a contourné l'obstacle en s'appuyant sur les données comptables les plus fiables, qui sont les données de valeur. L'institut propose un schéma d'analyse inédit centré sur l'industrie**, qui est la branche la plus exposée à la concurrence mondiale².

Rexecode estime que, comme le montrent les indicateurs de mesures directes des prix de production et des coûts salariaux et à la différence de ce qui ressort des comptes nationaux – privilégiés dans la plupart des études –, **la compétitivité-prix et la compétitivité-coût salarial de l'industrie française ont bien connu une dégradation marquée au début des années 2000.** Mais d'autres mécanismes macroéconomiques ont joué un rôle majeur dans la désindustrialisation.

La hausse du coût salarial horaire et des prix dans les secteurs non industriels a fortement pesé sur les coûts de l'industrie par les hausses des prix des biens et services provenant des secteurs amont, moins exposés à la concurrence extérieure. **Les marges industrielles ont ainsi été comprimées** – le taux de marge en pourcentage de la production industrielle a baissé de 11,4 points à 8,9 points en France entre 2000 et 2011³. A titre de comparaison, le même taux a augmenté de 11,1 % à 12,5 % en Allemagne.

² Représentant près des trois quarts des exportations françaises totales, l'industrie est directement exposée à la concurrence internationale et influence donc profondément les indicateurs globaux de compétitivité de la France.

³ Alors que le taux de marge était supérieur de 1 point en France par rapport au taux allemand en 2000, il est désormais inférieur de -3,5 points.

La baisse des marges a éliminé progressivement un grand nombre d'entreprises industrielles. Le nombre des entreprises industrielles de plus de 250 salariées a diminué de 40 % en France en quinze ans. C'est la plus forte baisse des pays de la zone euro.

Les entreprises industrielles qui ont résisté sont celles qui ont réalisé le plus d'effort de productivité, en maintenant leur part de valeur ajoutée affectée à l'investissement et un rythme élevé de substitution du capital au travail. De 2000 à 2017, dans l'industrie, le volume du capital par heure travaillée a augmenté de 8 % en Allemagne, de 38 % en Italie, de 46 % en France. **Il en est résulté en contrepartie une réduction globale de l'emploi industriel en France** – par la disparition d'entreprises mais aussi par la réduction de l'emploi dans les entreprises « survivantes » –, **une contraction de la base industrielle⁴ et, en retour, un recul des capacités d'exportations industrielles.**

La dérive relative des coûts français s'est progressivement atténuée au cours de la présente décennie. La politique de baisse des charges sociales de 2013-2017 y a contribué et laisse entrevoir l'annonce et une stabilisation des parts de marchés.

➤ **Trois recommandations pour renforcer la compétitivité française**

Pour la clarté du débat et de la politique économique, il serait souhaitable à l'avenir de **mieux distinguer les objectifs de politique de l'emploi et les objectifs de compétitivité.** La politique des allègements de charges vise en effet deux objectifs en même temps : un objectif de créations rapides d'emplois (en particulier peu qualifiés) et un objectif de compétitivité, qui peut mettre davantage de temps à se réaliser, mais renforce durablement la croissance potentielle et l'emploi. Une façon de clarifier la question de la baisse des charges pourrait consister à **distinguer explicitement deux types d'allègements : d'une part un allègement « emploi » qui serait concentré sur les bas salaires afin de compenser la contrainte du salaire minimum, d'autre part un allègement « compétitivité » qui, lui, devrait être étalé et serait proportionné au salaire.**

Afin d'enrayer la désindustrialisation voire d'amorcer une reconquête, Rexecode formule les recommandations suivantes :

1. **Exercer une vigilance sur l'évolution salariale.** Dans l'ensemble des secteurs marchands, les salaires horaires réels ont divergé en France par rapport à la productivité horaire réelle du travail depuis dix ans. L'écart d'évolution (de +3,4 points) entre salaires et productivité, qui s'était créé avant 2009 n'a pas été résorbé les années suivantes, et il s'est même accru depuis, pour atteindre 6,9 points en 2018. Cette divergence contraste avec la moyenne de la zone euro, où les salaires ont évolué en moyenne plus en ligne avec la productivité.

Les allègements de charges mis en œuvre en France à partir de 2013-2014 ont permis d'atténuer la dérive mais des mesures budgétaires ne pourraient pas compenser des hausses salariales si celles-ci divergeaient durablement des gains de productivité.

⁴ La France enregistre la plus forte diminution d'entreprises manufacturières moyennes et grandes par rapport à nos principaux concurrents de la zone euro : -39 % en France contre -23 % en Espagne, -17 % en Italie et +2 % en Allemagne.

2. **Ne pas remettre en cause le niveau des allègements mis en œuvre** – notamment l’allègement des cotisations familiales au-delà de 2,5 smic (a fortiori au-delà de 1,6 smic). Une suppression même partielle des allègements équivaldrait à une nouvelle hausse du coût du travail⁵, contrecarrant les effets positifs des précédentes mesures de baisses de charges.
3. **Engager une baisse prioritaire des impôts de production**, qui grèvent les prix de revient et qui constituent une charge particulièrement élevée en France.

Le renforcement de notre potentiel de croissance et la re-convergence européenne dépendront de ces choix.

NB:

- *Les résultats de l'enquête biannuelle de Rexecode sur la perception des grands acheteurs européens sur les biens de consommation qu'ils achètent de par le monde sont présentés dans le cadre du Focus n°1 en pp.57-68. Ils concluent que les produits français sont perçus comme de qualité moyenne mais stable, ne sont pas assez innovants mais sont surtout trop chers.*
- *Un Focus n°2 est consacré en pp.69-81 à la perte de compétitivité qui frappe même le secteur phare de l'industrie pharmaceutique française.*
- *Un Focus n° 3 analyse les réalités et les enjeux de la transformation du système productif européen et s'interroge sur les politiques industrielles au sein de l'Union européenne.*

Contact presse : Camille Formentini / 01 80 48 14 80 /
cformentini@footprintconsultants.fr

⁵ La première étant celle liée à la transformation du CICE en baisse de charges qui, bien que simplifiant l’allègement, s’est accompagnée d’une baisse du taux d’allègement de 7 % à 6 % du salaire.